

Urssaf Franche-Comté
TSA 41037
69833 SAINT PRIEST CEDEX 9**Nous contacter**Depuis votre espace en ligne urssaf.fr
Par téléphone au 39 57
de 9 h à 17 h
(service gratuit + prix appel)SAS RENOV ECO
3 RUE DES ENTREPRENEURS
70000 VAIVRE ET MONTOILLE

REÇU LE 12 SEP. 2023

RéférencesN° Siret : 808 805 584 00063
N° Compte : 437 1840147654
Recommandé avec AR

ECOLE VALENTIN, le 8 septembre 2023

Objet : votre recours devant le tribunal judiciaire - pôle social

Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 4 août 2023, vous avez saisi le tribunal judiciaire - pôle social de Vesoul en opposition à la contrainte du 1er août 2023, d'un montant de 6 863,00 €.

En raison de l'impossibilité pour notre organisme de communiquer l'accusé de réception de la mise en demeure du 27/04/2023, une nouvelle mise en demeure vous sera prochainement adressée en lettre recommandée avec accusé de réception. Si vous entendez la contester, vous pourrez saisir la commission de recours amiable dans le délai de deux mois à compter de sa réception.

En conséquence, l'Urssaf Franche-Comté prend en charge les frais engagés au titre de la signification de contrainte et se désiste de sa demande visant à valider ladite contrainte devant le tribunal judiciaire - pôle social.

L'Urssaf est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

M. PELLETIER,
Conseillère Urssaf**Je reste informé !***Tous les mois, recevez l'actualité adaptée à vos besoins dans la lettre d'information "A vos côtés". Abonnez-vous sur www.urssaf.fr/lettres-info.*L'Urssaf collecte et traite vos données personnelles strictement nécessaires à l'exécution de ses missions d'intérêt public.
Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez la politique de confidentialité :
www.urssaf.fr/confidentialite

Siège social : Urssaf Franche-Comté - 3 rue Chatillon - 25480 ECOLE-VALENTIN